

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON  
ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**SÉANCE DU 12 JUILLET 2017**

---

Etaients Présents, 49 titulaires, 7 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, , Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Guy BONPAS-BERNET	à	Jean-Claude COSTE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Michel ADAM
	David CORBIN	à	Aracéli TECHNIQUE
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE



<u>Suppléants</u> :	Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
	Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Yves OLYMPIE	suppléant de	Elisabeth MEDARD
	Pierre MIQUEU-LAHORGUE	suppléant de	Claude LACOUR
	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOIBE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Marie Annie FOURNIER	Suppléante de	Dominique LAGRAVE

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE, Gérard LEPRETRE (excusé), Rosine CARDON (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, (excusé)

## RAPPORT N° 170712-07-FIN-

### COMPLEMENTS DE SUBVENTIONS A TITRE EXCEPTIONNEL

M. SOUMET rappelle que par délibération en date du 13 Avril 2017, notre collectivité a validé l'ensemble des subventions pouvant être versées au titre de l'exercice 2017, et notamment en faveur de deux associations qui gèrent des structures, par délégation, dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes à savoir, la crèche les Poquetets et l'ALSH les Eterlous en Aspe.

Or, de manière argumentée, ces deux associations ont sollicité des subventions complémentaires :

#### LES POQUETETS :

Le montant alloué était de 40 000€, identique à celui de 2016.

L'association a fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle en faisant état d'un déficit sur le budget 2016 lié essentiellement à une augmentation des dépenses suite à la révision des « pesées » des postes (évolution des carrières) conformément à la convention collective. (Il est à noter que la CAF a accompagné transitoirement la mise en place obligatoire de cette convention par une subvention spécifique de façon dégressive jusqu'en 2014).

L'association a sollicité une aide à part égale auprès de la CAF et de l'intercommunalité d'un montant de **10 865 €** pour chaque entité.

La CAF a fait savoir qu'elle ne donnera suite à cette demande qu'à la condition que la Communauté de Communes intervienne également.

Parallèlement la crèche recherche une solution avec le service départemental de la Protection Maternelle et Infantile pour pouvoir optimiser la fréquentation par le biais d'une évolution de l'agrément (15 places à ce jour). Toutefois, il est à noter que les fluctuations de la fréquentation sont essentiellement liées à un déficit de demandes. A l'échelle du territoire de la vallée d'Aspe, les besoins sont très variables d'une année sur l'autre.

Le taux d'occupation est un facteur qui impacte directement les financements de la structure. Il sera sans doute nécessaire d'adapter chaque année le montant de la subvention de fonctionnement au regard des évolutions de la fréquentation, compte tenu de la spécificité du territoire.

#### LES ETERLOUS :

Le montant alloué était de 27 000 €. Mais il ne comprenait pas les actions en faveur des 12/15 ans. Pour mener à bien le plan d'actions annuel, il est proposé d'allouer une subvention complémentaire de **2 665 €**.

Ces modifications d'allocations peuvent être supportées dans l'enveloppe des subventions 2017, sans rajouter de crédit supplémentaire.

REC  
Le 25 JUL. 2017

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** d'allouer des subventions complémentaires exceptionnelles aux associations susvisées.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 12 juillet 2017

Suivent les signatures

Affiché le 23/07/17

Le Président

Daniel LACRAMPE

